



VOTRE ARRIVEE – RENTREE 2015

Dès votre arrivée, vous aurez à entreprendre un certain nombre de démarches.

I - OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Pour des raisons d'ordre pratique,
il est vivement conseillé d'ouvrir un compte local

II – PREPARER VOTRE DOSSIER POUR VOTRE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

1 - Pour la prise en charge de votre traitement vous devez fournir auprès du bureau des rémunérations :

- La fiche de renseignements dûment complétée et signée (remise à l'arrivée)
- Votre arrêté de nomination
- Les copies des billets d'avion et des cartes d'embarquement
- Un RIB : ***IMPORTANT : UN MEME RIB POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES***
Dans le cadre de la règle de l'unité de compte, le traitement principal ainsi que ses accessoires et l'indemnité de frais de changement de résidence sont payés sur le même compte bancaire.
- Votre certificat de cessation de paiement (CCP) s'il vous a été remis par votre académie
- Votre dernière fiche de paie
- Une copie de votre livret de famille ou du certificat de concubinage ou du PACS
- Une copie de votre pièce d'identité,
- Eventuellement (selon situation) :
 - 1 copie de votre dernier arrêté de promotion
 - Vous percevez des prestations familiales :
 - ❖ Le certificat de mutation des prestations familiales de votre CAF
 - ❖ La copie du document CAF attestant de la perception de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
 - ❖ Les certificats de scolarité (Nouvelle-Calédonie et métropole)
 - ❖ La copie de l'avis d'imposition 2013
 - Couple de fonctionnaires :
 - ❖ conjoint muté en Nouvelle-Calédonie : copie de l'arrêté de mutation ;
 - ❖ conjoint non muté en Nouvelle-Calédonie et accompagnant l'agent : copie de l'arrêté attestant de sa position (disponibilité, congé parental, formation...)
 - ❖ pour le conjoint fonctionnaire d'un autre ministère et muté en Nouvelle-Calédonie, attestations de non prise en charge par l'employeur de l'indemnité d'éloignement et du remboursement partiel de loyer ;
 - L'extrait du jugement de divorce ou de séparation attestant de la garde effective du ou des enfants
 - La copie de la carte d'invalidité pour les enfants à charge atteints d'une invalidité d'au moins 80%
 - L'imprimé de demande du SFT campagne 2014-2015
(remis à l'arrivée et prochainement disponible sur le site www.ac-noumea-nc, rubrique rémunération)
 - La demande remboursement partiel de loyer 2015
(remise à l'arrivée et prochainement disponible sur le site www.ac-noumea-nc, rubrique rémunération)
 - La demande de remboursement partiel de frais d'hôtel 2015
(remise à l'arrivée et prochainement disponible sur le site www.ac-noumea-nc, rubrique rémunération)

2 - Pour la prise en charge de vos frais de changement de résidence, vous devez fournir auprès du pôle financier :

- Le dossier de demande de remboursement des frais de changement de résidence 2015 dûment complété et accompagné de toutes les pièces justificatives (remis à l'arrivée et disponible sur le site www.ac-noumea-nc, rubrique Personnels – voir la fiche dédiée)

III– PREPARER VOTRE DOSSIER POUR VOTRE PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE

Vous devez fournir auprès de la division du personnel :

- La fiche de synthèse (remise par votre académie d'origine)
- La copie de votre dernier arrêté de promotion
- Si vous l'avez, l'avis de notation et le dernier rapport d'inspection ou la note administrative primaire
- Les copies des cartes d'embarquement
- L'arrêté de réintégration (pour les agents précédemment en disponibilité, congé parental, temps partiel...)

IV - VOUS RENDRE ENSUITE AU VICE-RECTORAT - 22 rue Dézarnaulds

L'ACCUEIL S'EFFECTUERA EN SALLE DE REUNION – REZ DE CHAUSSEE A GAUCHE

7 h 30 - 11 h 30 / 12 h 30 - 16 h 00